

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMM – 23 SEPTEMBRE 2021 – SÉANCE ORDINAIRE SOMMAIRE DES POINTS

Règlement 2021-93 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 – zones inondables.

Le Conseil réitère au ministère de l'Environnement la demande formulée par la CMM dans le cadre de la consultation publique relative au projet de règlement provisoire et appelant le gouvernement à retirer la date limite du 23 juin 2021 liée à la reconnaissance des délimitations des zones inondables utilisées pour l'application de son règlement.

Le Conseil approuve la cartographie pour le fleuve Saint-Laurent et autorise sa transmission au ministère de l'Environnement conformément aux échanges tenus lors de la rencontre du 28 juillet dernier;

Le Conseil adopte le règlement n. 2021-93 modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la CMM n. 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation et mandate le directeur général à le transmettre au moment opportun à la ministre des Affaires municipales.

La principale nouveauté introduite dans le règlement de la CMM se veut l'ajout d'une cote correspondant à la plus haute eau connue (PHEC) pour le fleuve Saint-Laurent, cote correspondant à la crue historique de 1976.

Renouvellement du mandat de la présidente du conseil d'administration d'Exo

Le Conseil autorise le renouvellement, pour une période de quatre ans, du mandat de madame Josée Bérubé à titre de présidente du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo).

p. j.

- Ordre du jour CA CMM du 23 septembre – Séance ordinaire



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Le jeudi 23 septembre 2021 à 10 h 00

Par vidéoconférence / Zoom

En raison de l'écllosion de la COVID-19 et afin de favoriser la distanciation sociale, veuillez noter que la séance publique se tiendra à huis clos et que la période de questions se fera par écrit à l'avance pour qu'elles puissent être traitées lors de la séance. Nous vous invitons à nous transmettre vos questions **au plus tard le 21 septembre 2021 à 15h00** à l'adresse courriel suivante : secretariat@cmm.qc.ca. Les réponses aux questions vous seront transmises par la suite.

ORDRE DU JOUR

SUIVIS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Procès-verbaux

- 2.1 Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire tenue le 17 juin 2020 et de l'assemblée extraordinaire tenue le 12 août 2021.

3. Aménagement

- 3.1 Règlement 2021-93 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 – zones inondables.
- 3.2 Entrée en vigueur du Règlement numéro 2021-90 et adoption du document qui indique la nature des modifications que la MRC Beauharnois-Salaberry doit apporter à son SADR.



4. Transport

- 4.1. Renouvellement du mandat de la présidente du conseil d'administration d'Exo.

5. Commentaires / Rapports / Demandes

- 5.1. Membres du conseil.
- 5.2. Directeur général.

6. Pour information

- 6.1. Liste des contrats conclus entre le 28 mai au 2 septembre 2021.